

<p>Date Convocation 10/03/2025</p> <p>Date Affichage 11/03/2025</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <table><tr><td>- en exercice</td><td>27</td></tr><tr><td>- présents</td><td>19</td></tr><tr><td>- procurations</td><td>03</td></tr><tr><td>- absents</td><td>05</td></tr></table>	- en exercice	27	- présents	19	- procurations	03	- absents	05	<p>Le 18 Mars Deux Mille Vingt Cinq à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 19 : Carole CHARUAU, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Sandrine TARAUD, Jérôme GEAY, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU.</p> <p>PROCURATIONS 3 : Anne-Claude CABILIC, Jean-Marie CAMBRELENG, Manuela AUGEREAU, et qui ont donné respectivement procuration à Laurent CHAUVET, Michel BRUNEAU, Didier MARTIN.</p> <p>ABSENTS 5 : Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILOT, Sophie FERRY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU.</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	27								
- présents	19								
- procurations	03								
- absents	05								

CONTRAT DE CESSON DE DROITS DE L'EXPOSITION « QUAND L'ÎLE D'YEU METTAIT LA MER EN BOITE »

Rapporteur : Judith Le Ralle

Le Service Patrimoine de la Mairie de l'Île d'Yeu a conçu une exposition patrimoniale sur l'histoire des conserveries islaises intitulée « Quand l'Île d'Yeu mettait la mer en boîte ». Cette dernière a été exposée de juillet à novembre 2024.

Eu égard à la richesse du travail mené par le Service Patrimoine de la Mairie de l'Île d'Yeu, la Maison d'Édition, l'Édition Islaise, a souhaité en tirer un ouvrage reprenant les textes et les visuels présents dans l'exposition.

Considérant cette démarche comme un prolongement de la médiation publique, le Conseil Municipal, titulaire des droits, accepte la proposition de l'Édition Islaise. L'ensemble des modalités de cession des droits figure dans le contrat d'édition annexé. Celui-ci inclut la conceptrice de l'exposition, Pascale Cariou, en qualité d'auteur moral, la Mairie de l'Île d'Yeu en qualité de titulaire des droits et l'Édition Islaise en qualité d'Éditeur.

Il est convenu entre l'Éditeur et le Titulaire des Droits que la cession des droits se fera à titre gracieux. La compensation se fera par remise au Titulaire des Droits d'un nombre d'exemplaires de l'Œuvre calculé pour représenter 10 % des ventes.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de l'édition,

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (22 POUR) :

- **APPROUVE** le contrat d'édition annexé à la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,
Carole CHARUAU